

RES PUBLICA

Tijdschrift voor Politologie
Revue de Science Politique
Belgian Journal for Political Science

INHOUD — SOMMAIRE

Overzicht van het Belgisch politiek gebeuren in 1979, door M. DEWEERDT.	309-330
De regeringsvorming Martens I, door L. HOLVOET en M. PLATEL	333-370
De splitsing van de Belgische Socia- listische Partij. Een B te veel, door J. CEULEERS	373-382
Le FDF : seize ans d'expérience plura- liste, par P. LEFEVRE	385-399
De Volksunie 1977-1979. Toch uit de oppositie. Een vergissing of niet ? door M. PLATEL	401-429
Les relations belgo-zairoises, par J.-C. WILLAME	433-451
Bilan Belgisch buitenlands beleid 1979, door P. VAN DE MEERSSCHE	453-470
Le Parlement européen, par D. SIDJANSKI	471-501
De politieke opiniepeilingen in België in 1979, door J. SMITS	505-521
Bibliographie de l'année politique 1979, par W. PLAVSIC	523-536

Le parlement européen

*Comparaison des résultats de juin 1979
et portrait de l'Assemblée élue*

par Dusan SIDJANSKI

Professeur de science politique à l'Université de Genève
et à l'Institut universitaire d'études européennes.

★

Naissance de la démocratie européenne ou d'une autorité populaire ; acte inutile, euro-gâchis, telles sont les appréciations contradictoires portées par quelques représentants européens lors de la première réunion du Parlement élu qui s'est tenue à Strasbourg en juillet 1979. En réalité, il est trop tôt pour prononcer un jugement sans appel sur la base d'une expérience limitée de l'unique parlement multinational issu du suffrage universel, dont un tiers de membres n'ont pas d'expérience parlementaire. Ces impressions formulées par les acteurs eux-mêmes ne laissent pas d'évoquer les élans d'enthousiasme ou les remarques acerbes qu'avaient suscités deux siècles auparavant les séances de la Convention : aube de l'ère nouvelle ou déchaînement de fractions et de passions. De toute manière, à lui seul, le spectacle de la politique en tant que lutte, arène ou conflit d'hommes, d'idées ou d'intérêts ne rend qu'imparfaitement compte du changement accompli et de la portée de l'institution. S'il est trop tôt pour se réjouir du succès ou de l'échec du Parlement européen, il n'en demeure pas moins évident que le recours au suffrage universel direct dans la Communauté européenne constitue un *saut qualitatif*, un changement de nature (1). J'ai la conviction qu'il s'agit là de la décision la plus fondamentale depuis la création de la Communauté européenne. En effet, la CE repose désormais à l'instar des régimes démocratiques des pays membres sur un fondement démocratique direct, sur le suffrage populaire. Tel me semble être le sens profond et la portée historique de l'élection du PE.

(1) Les abréviations suivantes sont utilisées :
PE : Parlement européen.
CE : Communauté européenne.

Au cours de 25 années de fonctionnement, la Communauté européenne a connu une double évolution : le renforcement des mécanismes intergouvernementaux ou confédéraux et le développement de la pratique de consultation de catégories et groupes d'intérêt divers. Depuis la crise de la CE de 1965, on assiste en effet à la recherche de consensus entre pays membres au sein du Conseil même lorsque le traité prévoit la majorité qualifiée, à l'institutionnalisation en 1967 du Comité des représentants permanents (Coreper) ainsi qu'à la transformation en 1974 des conférences des chefs d'Etat et de gouvernement en Conseil européen. Face à cette emprise gouvernementale, l'élection du PE et l'instauration de la codécision budgétaire sont autant de contreponds qui permettent de préserver en partie du moins l'équilibre institutionnel.

Le deuxième axe de l'évolution participe des pratiques de consultation qui, sous des formes diverses, se sont implantées dans tous les pays membres de la CE. La Commission a coutume de consulter de nombreuses associations qui font partie au niveau européen d'un vaste réseau d'environ 500 groupements. De là une tendance à former des liens de collaboration entre représentants d'intérêts, fonctionnaires et experts et à privilégier des aspects technocratiques de la CE, malgré la présence des responsables politiques des Etats membres. En ouvrant l'accès de la CE à de nouveaux acteurs — électeurs, partis politiques et opinion publique — l'élection du PE contribue à contrebalancer l'excroissance des pouvoirs intergouvernementaux, à juguler les velléités technocratiques et à rééquilibrer l'influence des groupes socio-économiques.

A quoi sert le Parlement européen ?

Il est normal que le Parlement, institution essentielle et distinctive du système démocratique, ait une place de choix dans la démocratie européenne en formation. Prôné par Coudenhove-Kalergi dès 1923, le projet d'une Assemblée européenne se précise dans le manifeste du Congrès de La Haye de 1948 : il prend corps dans l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe en 1949, puis dans l'Assemblée commune de la CECA en 1954. Le traité de Rome de 1957 la transforme en Assemblée parlementaire européenne, alias le Parlement européen, ratifiant ainsi les objectifs politiques des fondateurs de la Communauté dont les institutions préfigurent l'Union européenne. Dès 1974, les chefs d'Etat et de gouvernement décident, par souci d'équilibre et de respect des obligations prévues par le traité de Rome, de donner le feu vert à l'élection du Parlement européen.

La question clef est de savoir quels sont les *fonctions* et les *pouvoirs* dans le cadre des compétences de la Communauté. A la différence des

Parlements nationaux, le Parlement européen n'approuve pas mais se contente de « préavisier » les lois communautaires. Dans leur grande majorité, ses avis sont pris en considération par la Commission et le Conseil, mais ils pourront acquérir un surcroît d'influence grâce à la personnalité et à la compétence des élus ainsi qu'à la capacité du Parlement d'exprimer et de susciter des consensus au sein de l'opinion et entre divers intérêts. D'autant qu'aux pouvoirs consultatifs en matière législative correspondent des moyens formels de contrôle : le Parlement dispose d'une arme lourde qu'est la motion de censure, pouvoir dont le Parlement suisse est privé. A la majorité des deux tiers de ses membres, il peut provoquer la démission collective de la Commission, mais il demeure désarmé face au Conseil qui décide en dernière instance. Certes l'autorité des élus augmentera son influence sur le Conseil, mais la sanction à l'égard de la Commission semble platonique tant il est difficile, comme le rappellent les trois tentatives sans lendemain, de réunir les deux tiers des voix.

Le traité de 1975 attribue au Parlement européen un véritable pouvoir de *codécision budgétaire* qui ne concerne que les dépenses de la Communauté, les recettes qui proviennent de la TVA, des droits de douane et des prélèvements agricoles relevant de la compétence du Conseil ; de plus, il porte surtout sur les dépenses non obligatoires, c'est-à-dire celles qui ne découlent pas directement des obligations prévues par le traité, ces dernières ne pouvant faire l'objet que d'une concertation avec le Conseil. Mais par ailleurs, toutes les dépenses sont soumises au contrôle du Parlement et de la Cour des comptes. Pour l'heure, ce budget représente moins de 3 % des budgets nationaux et moins de 1 % du produit intérieur brut de la Communauté, soit environ 12 milliards d'unités de compte. Malgré son faible volume il a néanmoins une forte incidence dans le secteur agricole qui en absorbe plus de 70 % ; il produit en outre des effets multiplicateurs, par son incitation à des actions coordonnées ou communes. De surcroît, le fonctionnement du SME, la mise en œuvre des politiques industrielles et de l'emploi exigeront des moyens supplémentaires qui, à leur tour, augmenteront la portée du pouvoir de codécision.

Les pouvoirs actuels du Parlement européen sont réels mais limités. Cependant, il pourra chercher à les utiliser à fond en s'appuyant sur la légitimité directe, son autorité et sa compétence, mais aussi sur l'opinion publique et divers groupes sociaux. En devenant un lieu privilégié de communication et de confrontation d'idées et d'intérêts sur des problèmes vitaux et concrets, en débattant des options et des politiques, il contribuera à réduire la distance entre institutions et citoyens européens ainsi qu'à maintenir l'équilibre démocratique dans la Communauté.

Familles politiques à la veille de l'élection.

A la veille des élections, les familles politiques se répartissaient comme suit en fonction des suffrages obtenus aux dernières élections législatives : sur un total de plus de 140 millions de voix environ, les partis *socialistes* recueillent 46 millions de voix soit 32 % (2) ; les partis *démocrates-chrétiens* 39 millions soit plus de 27 % ; les partis *libéraux* et apparentés 18 millions ou près de 13 % ; les partis *communistes* enregistrent le même nombre de voix bien qu'étant concentrés principalement dans deux pays de la CE ; les *conservateurs* qui avaient 11 millions de voix ou 7,6 % avant les élections anglaises de mai 1979, accroissent leur part à 14 millions de voix ; de leur côté les *démocrates de progrès* dont le RPR est le membre le plus important ont presque 9 millions de voix et plus de 6 % de l'ensemble de l'électorat communautaire.

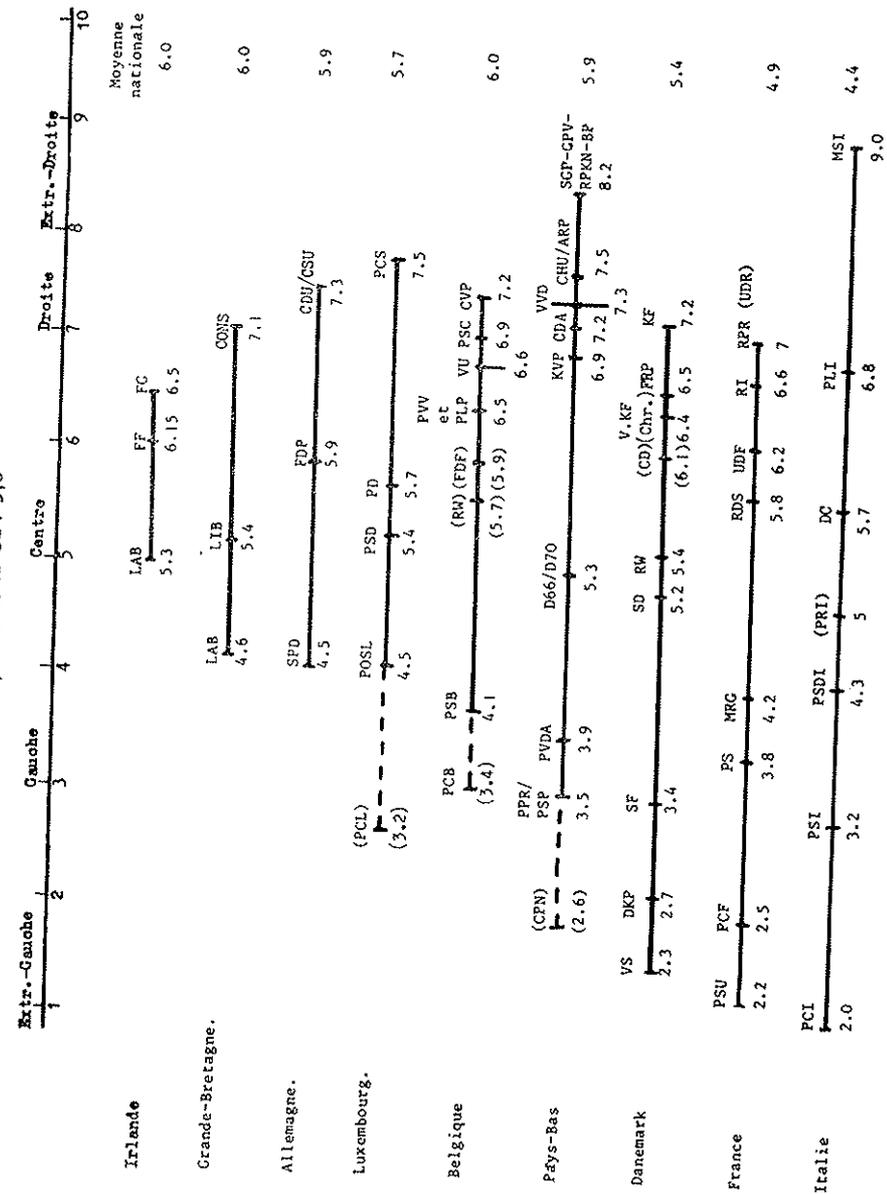
Cet électorat est concentré, à l'image de sa répartition dans la plupart des pays membres, autour du point central sur l'axe gauche-droite (3). Ce lieu commun est confirmé par les 10 sondages effectués régulièrement depuis cinq ans dans la Communauté européenne. Grâce aux Eurobaromètres, nous disposons des photographies reproduisant la couleur politique des électorats nationaux ainsi que le profil général de l'électorat de la Communauté. Selon la moyenne pondérée, les électeurs se distribuent dans l'ensemble de la CE selon une courbe en cloche dont la pente modérément aplatie est plus accentuée à gauche et plus douce à droite : l'électorat européen penche légèrement du côté centre-droit. Cette image d'un électorat modéré à prépondérance centriste correspond à la répartition des électeurs par grandes formations politiques.

Cette généralisation simplificatrice exprimée sous la forme d'une moyenne des positions sur l'axe gauche-droite et de sa distribution qui, à ce niveau d'aggrégation nivelle les différences, n'efface pas les particularités des profils et des systèmes politiques qui caractérisent les pays membres de la Communauté (tabl. I). C'est ainsi que l'on constate que l'électorat italien (4,4) est le plus à gauche dans la CE, suivi des électorats plus centristes français (4,9), danois et néerlandais (5,4 à 5,9) ; les électo-

2) Cette distribution ne prend en compte que les voix des grandes formations politiques. Au cours des élections de mai 1979, les travaillistes britanniques ont obtenu le même nombre de voix qu'en 1974, soit 11,5 millions, mais leur pourcentage est tombé de 39 à 37 %. Les élections italiennes du 7 juin 1979 ne modifient que légèrement la distribution des forces électorales dans la CE.

(3) Voir notre *Europe Elections. De la Démocratie européenne*, Stanké, Paris, 1979, pp. 285 à 299 et 378 à 379. Cette distribution résulte des positions sur l'axe gauche-droite (échelle 1 à 10) des personnes qui font partie des échantillons des *Eurobaromètres* (environ 9.000).

TABLEAU I
Position des principaux partis sur l'échelle gauche-droite selon les sondages
Moyenne de la CE : 5,6



rats britannique, allemand, irlandais et belge sont de leur côté plus orientés vers le centre-droit (5,9 à 6,0). Trois pays, à savoir la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Allemagne à bipartisme atténué accusent une forte concentration, les deux principaux partis rassemblent entre 80 et 90 % des voix. Dans cette situation *oligopartite*, les partis ont une fourchette de positions moyennes relativement étroite entre 4,5 et 7 environ. C'est dire que l'électorat est moins diversifié idéologiquement ou bien que les grands partis de rassemblement parviennent à réunir sous leurs bannières des éléments épars. En revanche, dans un système *polypartite*, le nombre élevé de partis politiques variant de 7 en France avec la prédominance de quatre formations, jusqu'au 12 aux Pays-Bas et en Belgique, permet d'occuper des positions plus différenciées et d'offrir davantage de choix et de nuances idéologiques : dans les trois pays du Benelux, les principaux partis se situent entre 3 et 7,5 sur l'axe de 1 à 10 ; le Danemark et la France offrent un éventail plus ouvert entre 2,2 et 7, alors que l'Italie est écartelée entre 2 et 9 ; de l'extrême gauche à l'extrême droite, toutes les positions sont couvertes par les sept principaux partis qui s'échelonnent à des intervalles assez réguliers, dont deux grands partis PCI (2,0) et DC (5,7) (4).

Résultats globaux.

En regard du profil politique d'ensemble tel qu'il se dégage des dernières élections législatives, les résultats de l'élection européenne comportent des différences significatives. Les *socialistes* représentés dans tous le pays obtiennent 27 % des voix et 113 sièges, en raison de la forte régression des travaillistes britanniques, alors que les prévisions leur attribuaient environ un tiers de voix et de sièges. Les *libéraux* enregistrent aussi un fléchissement avec 10 % de voix et 40 sièges, tandis que les *démocrates européens de progrès* accusent un recul en n'obtenant que 4 % de voix et 22 sièges (5). De leur côté, les *démocrates-chrétiens* (PPE) obtiennent, malgré leurs 30 % de voix, 107 sièges du fait de l'absence de représentation dans deux pays (l'un des grands pays membres, la Grande-Bretagne ainsi que le Danemark) et de l'importance relativement réduite du parti membre du PPE en France. Le CDS ne franchit pas la barre de 10 %

(4) Le nombre de partis et la diversité idéologique sont associés avec la stabilité ou l'instabilité gouvernementale. Néanmoins, la pluralité de partis peut être compensée par l'existence d'un ou deux partis dominants ou d'une distribution quadri-polaire, par la présence d'une majorité gouvernementale et d'un système quasi-présidentiel comme dans l'exemple français (*Europe Elections. De la Démocratie européenne, op. cit.*, pp. 44 à 80 et 261 à 294).

(5) Le SNP (parti nationaliste écossais) a rejoint le groupe politique DEF.

de voix aux élections européennes, alors que dans les autres pays la part des démocrates-chrétiens varie de 33 % en Irlande (Fine Gael) à 49 % en Allemagne. Les divers partis *communistes* augmentent légèrement le pourcentage de leurs voix tout en n'obtenant que 44 sièges en raison de leur concentration dans deux pays, Italie et France. Les *conservateurs* ou les démocrates européens (64) composés en grande majorité de Britanniques font un bond : bien que leur part dans l'ensemble diminue de 8 % à 6 % comme conséquence du taux impressionnant d'abstentionnistes en Grande-Bretagne, leur victoire y aboutit à un véritable raz-de-marée : avec 49 % de voix ils obtiennent, grâce au système électoral majoritaire, 75 % des sièges britanniques au PE, soit 61 sièges sur 81. Le restant de 10 % des voix se répartit entre les *indépendants* (11), les *non-inscrits* (9) qui obtiennent 6 % de voix et 20 sièges, et les divers autres qui n'obtiennent pas de représentants au PE. Les indépendants et les non-inscrits doublent le nombre de leurs représentants mais cet accroissement est partiellement neutralisé par leur dispersion entre l'extrême droite, la gauche et l'extrême gauche.

Participation électorale.

Le taux de participation médiocre a été relevé par plusieurs commentateurs, alors que d'autres se sont félicités du pourcentage des votants. En fait, si l'on compare cette participation électorale de plus de 61 % à celles aux Etats-Unis et en Suisse qui fluctuent autour de 50 %, on a tout lieu de s'en réjouir. En revanche, par comparaison avec le taux de participation habituel dans les pays de la Communauté qui est proche de 80 % pour les trois dernières élections législatives, la participation communautaire est décevante. Si les Européens se sont rendus moins nombreux aux urnes qu'à l'occasion des législatives, cela est dû à plusieurs raisons : tout d'abord c'est la première fois qu'une telle élection a eu lieu ; or, on constate qu'en règle générale la politisation est plus faible lors de l'introduction du suffrage universel puis du suffrage féminin de même que dans les régions périphériques (dans notre exemple, dans les nouveaux membres tels que la Grande-Bretagne et le Danemark). Une autre raison est liée à l'intérêt plus abstrait, plus lointain que suscite la Communauté par rapport à l'élection nationale : celle-ci implique une bien meilleure information de l'électorat ainsi qu'un rapport direct avec le gouvernement : les changements des majorités conditionnent ou déterminent la couleur politique du gouvernement. Au plan européen, en revanche, il n'y a pas de relation directe entre la composition de membres des Conseils et de la Commission et la composition politique du Parlement européen.

Sous l'angle de la participation, on peut distinguer trois groupes de pays : le premier formé des pays à vote obligatoire (Belgique et Luxembourg) ou quasi obligatoire (Italie) (6) qui enregistre une participation au-dessus de 85 % : un deuxième groupe à taux modéré mais nettement supérieur à 50 %, avec en tête l'Allemagne (65,9 %) suivie de l'Irlande (63,6 %), de la France (60,8 %) et des Pays-Bas (57,8 %). A l'exception de l'Irlande (dont l'opinion publique se rapproche de la structure

TABLEAU II
Participation au niveau national et européen

Pays	Elections législatives		Elections européennes				
	Participation aux dernières élections en pourcentage	Suffrage valable-ment exprimés en pourcentage	Participation	Ecart entre les niveaux de participation	Nombre de suffrages valablement exprimés (nombre d'élus)	Suffrages valablement exprimés en pourcentage	Ecart entre les suffrages valablement exprimés
A (1976)	90,74	89,93	65,9*	— 24,8	27.863.757 (81)	65,2*	— 24,73
B (1978)	94,56	86,95	91,4	— 3,16	5.442.867 (24)	80,0	— 6,95
DK (1977)	88,70	88,17	47,80*	— 40,90	1.754.338 (16)	47,0*	— 41,17
F (1978) (1 ^{er} tour)	82,78	81,13	60,78	— 22,0	20.242.347 (81)	57,53	— 23,60
I (juin 1979)	89,90	87,06	85,5	— 4,40	34.981.799 (81)	82,9*	— 4,16
Ir. (1977)	76,31	75,66	63,60	— 12,71	1.339.072 (15)	61,2	— 14,46
L (juin 1979)	88,94	82,78	88,90	— 0,04	170.759 (6)	80,30	— 2,48
P.B. (1977)	88,0	87,5	58,1	— 29,9	5.667.303 (25)	57,80	— 29,7
R.U. (mai 1979)	76,0		33,0	— 43,0	13.446.076 (81)	32,40	
dont							
Irl. du Nord			(57,0)		(572.232)		

Source : Union Interparlementaire.

Les résultats, Parlement européen, 17 juillet 1979 - Ministère de l'Intérieur, France, 13 juin 1979.

H. Schmitt, « Appendix », *European Journal of Political Research*, March 1980 : A = 65,7 et 65,1 ; DK = 46,8 et 46,7.

de l'opinion communautaire), les pays de ces deux groupes sont tous membres fondateurs de la Communauté. Les deux pays du dernier groupe sont les nouveaux venus qui forment une « opinion périphérique » dans la CE : le Danemark avec 48 % et le Royaume-Uni défiant toute logique avec 33 %.

Deux pays ont eu une participation plus élevée que prévue, à savoir l'Allemagne et l'Italie, et cela malgré le fait que l'élection européenne a eu lieu en Italie une semaine après les élections législatives et que leurs

(6) Le vote y est une obligation civique inscrite dans la Constitution mais ne comportant qu'une certaine forme de sanction : trois abstentions peuvent avoir pour conséquence de barrer l'entrée dans la fonction publique italienne.

enjeux ne sont pas comparables. Les citoyens de ces deux pays sont très favorables à l'union européenne en général et ils considèrent la Communauté comme une bonne chose à 62 et à 78 % respectivement. Le sens civique et la bonne information ont contribué à stimuler la participation électorale. La campagne électorale y a laissé une bonne impression à la majorité des électeurs qui l'ont suivie ou perçue (7). Parallèlement, tous les partis engagés dans cette campagne ont exprimé avec des nuances qui les caractérisent, des attitudes positives à l'égard de l'union européenne.

En revanche, deux autres pays membres, la France et les Pays-Bas ont créé une légère déception avec une participation aux environs de 60 % (8). En France, par exemple, les deux tiers de l'opinion publique sont favorables à l'Union européenne et plus de la moitié estime que l'appartenance à la Communauté est une bonne chose et seulement 8 % la jugent mauvaise. Bien que largement diffusée, la campagne présentée principalement sous la forme de débats, voire de monologues entre les leaders des grandes formations, a laissé une impression partagée plutôt négative parmi les personnes qui l'ont perçue, alors que plus de 40 % ne répondent pas à cette question. Selon un sondage post-électoral, 60 % des électeurs se sont déclarés peu ou pas du tout intéressés par cette campagne (alors qu'à l'inverse 75 % s'étaient déclarés intéressés par la campagne électorale de mars 1978, (9). En effet, la campagne européenne semble avoir contribué moins à informer les citoyens qu'à susciter le doute ou l'ennui. A cela s'ajoutent les stratégies électorales ambiguës de plusieurs grandes formations : le « oui, mais » de Mitterrand tenant compte de l'opposition à la Communauté du Ceres qui est son allié au sein du parti socialiste ; le « mais, non » de Chirac-Debré, semble avoir démobilisé une partie de leurs électeurs ou incité d'autres à transférer leur voix à des formations les plus proches. D'après le sondage du « Nouvel Observateur », un quart de l'électorat potentiel du PS s'est abstenu par comparaison avec 18 % et 17 % pour les électeurs UDF et RPR respectivement.

Dans l'ensemble cependant la comparaison des écarts entre les participations nationale et européenne conduit à nuancer ces commentaires : en effet, dans le groupe de pays à participation européenne moyenne l'écart est

(7) *L'Eurobaromètre*, no 11, mai 1979, p. 10.

(8) Selon D. SEILER, l'absence de grandes vedettes de la politique néerlandaise parmi les candidats a contribué à renforcer l'apathie des électeurs qui par ailleurs sont largement favorables à la CE. (« Ombres et lumières sur les élections européennes des 7 et 10 juin 1979 : ébauche d'une première analyse des résultats », *Etudes internationales*, n° 3, 1979, p. 575).

(9) Jacques JULLIARD, « Les transfuges et les déserteurs du 10 juin », *Le Nouvel Observateur*, 23-29 juillet 1979. D'après le sondage effectué pour *Le Nouvel Observateur* par la Sofres entre le 13 et le 18 juin 1979 sur un échantillon national de mille personnes.

le plus faible en Irlande, modéré en France, légèrement plus marqué en Allemagne et le plus élevé aux Pays-Bas. Ainsi l'Irlande, suivie de la France, a enregistré par comparaison la plus forte mobilisation électorale, si l'on ne tient pas compte des trois pays à vote obligatoire ou quasi obligatoire.

Dans les deux nouveaux membres, le Danemark et la Grande-Bretagne, la participation est de 48 % et 33 % respectivement. Tant pour l'un que pour l'autre, les prévisions se situaient autour de 50 %, bien que selon le dernier Eurobaromètre en mai 1979 le pourcentage des électeurs « certains » ait baissé dangereusement en Grande-Bretagne de 46 à 32 %. En définitive, le nombre d'électeurs qui sont allés aux urnes est égal à ceux qui étaient décidés d'aller voter à l'exclusion de tous ceux qui avaient déclaré qu'ils iraient « probablement ». Dans ces deux pays l'opinion demeure partagée : ceux qui considèrent que la Communauté est une bonne chose pour leur pays ne sont que 37 % contre 25 % au Danemark et même 33 % contre 34 % en Grande-Bretagne, les sans opinion ou les indifférents étant de 38 % et de 33 % respectivement.

L'ambiguïté des positions de la sociale-démocratie et du parti du progrès, les deux plus grands partis électoraux, a contribué à accentuer l'abstentionnisme au Danemark. Ce sont aussi les partis qui ont enregistré le plus fort recul, tandis que la formation anti-Communauté et les autres petits partis ont progressé.

Pour expliquer l'abstentionnisme record en Grande-Bretagne, on a invoqué notamment la proximité des élections législatives de mai 1979 : mais en Italie, les élections législatives qui ont eu lieu une semaine seulement avant les élections européennes, n'ont pas empêché les Italiens d'aller voter en masse, à 86 %. En revanche, les facteurs déterminants ont été l'absence de personnalités de premier plan et surtout le partage dans l'opinion combiné avec les positions des partis politiques : un « oui » nuancé des conservateurs face à une position ambiguë plutôt hostile du parti travailliste, et un pour catégorique des libéraux. De plus un tiers des abstentionnistes était mal informé et un quart hostile à la CE. Ce taux exceptionnel d'abstentions n'a pas manqué de déformer les résultats des élections. Ainsi les différences des résultats d'un pays à l'autre s'expliquent, à l'exception de l'Italie, de la Belgique et du Luxembourg, par le taux d'abstentionnisme qui lui-même est associé aux attitudes face à la CE des électeurs et des partis, au niveau d'information et à la perception de la campagne électorale. Selon leur combinaison, ces facteurs ont pu jouer un rôle mobilisateur (exemple : en Italie et en Allemagne) ou démobilisateur (exemple : en Grande-Bretagne, au Danemark, voire en France).

Ainsi, l'impression générale laissée par la campagne sur les électeurs qui l'ont perçue est très positive en Allemagne et en Italie, bonne au Luxembourg et en Belgique et plutôt bonne en Irlande et aux Pays-Bas ;

au Danemark, outre le maximum des non réponse comme en France (43 %), l'opinion est partagée tout en penchant pour la bonne impression (32 contre 25 %). Enfin dans deux pays, cette impression est plutôt mauvaise : à 32 % contre 25 en France, alors qu'en Grande-Bretagne qui sur ce point aussi détient le record dans la Communauté, elle a été jugée comme plutôt mauvaise par 45 % des électeurs, 24 % seulement l'estimant plutôt bonne (10). Au vu de ces données on peut admettre que la campagne électorale a eu une influence certaine sur les électeurs hésitants et mal informés.

Par ailleurs, les observateurs ont souvent insisté sur le fait que la campagne électorale n'a pas été « européenne » malgré la présence des fédérations de partis européens. A l'évidence, tout en reprenant certains thèmes communs, les formations nationales ont mené des campagnes qu'elles considéraient comme adaptées aux conditions de leur pays. Certains commentateurs se sont indignés de cette absence d'une campagne électorale européenne et de cette prédominance des campagnes électorales nationales. On peut certes le regretter ; mais faut-il rappeler que dans l'expérience suisse les campagnes électorales demeurent largement cantonales bien que la fédération existe depuis 1848. Dans certains cas les formations nationales n'ont pas hésité à prendre des positions en contradiction avec le programme-cadre de leur fédération européenne. Exemple : les candidats travaillistes britanniques souvent hostiles à la CE ou les candidats UFE (UDF) en retrait par rapport aux thèses institutionnelles de la Fédération libérale et du PPE.

Il est aussi probable que le taux d'abstention inégalement réparti entre diverses tendances politiques et cumulé avec d'autres facteurs n'a pas manqué d'infléchir la distribution des voix et des sièges. Compte tenu des différentes conditions et des caractéristiques de divers pays, cette observation est valable principalement pour la Grande-Bretagne et le Danemark et dans une moindre mesure pour l'Irlande, les Pays-Bas et la France.

Comparaison des résultats par pays.

Sans aucun doute, la distorsion la plus marquée, en comparaison des résultats par pays (11), est apparue en *Grande-Bretagne* : un sondage effectué immédiatement après le vote indique que pour chaque électeur conservateur qui n'a pas voté, deux électeurs travaillistes se sont abstenus. De fait, si l'on projette les résultats des élections législatives de mai 1979,

(10) Eurobaromètre, n° 11, mai 1979.

(11) Résultats des élections, 17 juillet 1979, PE.

TABLEAU III
Elections européennes, 7-10 juin 1979, en voix et par famille politique

Familles politiques	Nombre et pourcentage		Elections européennes, 7-10 juin 1979, en voix et par famille politique										R.U.
	Total		A	B	DK	F	I	Irl	L	P.B.	R.U.		
Soc.	29.511.346 26,6 %	11.370.045 40,8 %	1.274.778 23,4 %	387.605 22,2 %	4.763.026 23,5 %	5.368.756 15,3 %	193.898 14,5 %	37.166 21,7 %	1.722.240 30,4 %	4.393.832 32,6 %			
PPE	32.986.485 29,7 %	13.700.205 49,2 %	2.053.865 37,7 %	30.985 1,8 %	1.935.607* 9,5 %	12.752.602 38,5 %	443.652 33,1 %	61.829 36,1 %	2.017.743 35,6 %	18			
Dém. Eur.	6.986.749 6,3 %	—	—	353.059 20,2 %	—	—	—	—	—	6.633.650 49,3 %	61		
Com.	14.942.568 13,5 %	112.055 0,4 %	145.804 2,7 %	81.991 4,7 %	4.153.710 20,5 %	10.343.101 29,6 %	—	8.564 5,0 %	97.343 1,7 %	—			
L	11.358.205 10,2 %	1.662.621 6,0 %	885.212 16,3 %	252.767 14,5 %	3.653.245* 18,1 %	2.164.643 6,2 %	86.208 6,4 %	48.127 28,1 %	914.787 16,1 %	1.690.600 12,6 %			
Dép.	4.114.968 3,7 %	—	—	100.702 5,8 %	3.301.980 16,3 %	—	464.450 34,7 %	—	—	247.836 1,8 %			
Divers	6.062.423 5,5 %	—	738.981 13,6 %	360.642 20,7 %	—	3.845.912 10,9 %	81.522 6,1 %	—	511.967 9,0 %	170.888 1,3 %			
Autres	5.063.066 4,5 %	1.002.183 3,6 %	344.227 6,3 %	177.287 10,1 %	2.434.780 12,1 %	307.030 0,9 %	69.342 5,2 %	15.536 9,1 %	403.223 7,1 %	309.470 2,3 %			
Total	111.055.810	27.847.109	5.442.867	1.745.078	20.242.347	34.981.799	1.339.072	171.272	5.667.303	13.446.076			

Source : Les Résultats des Elections 7-10 juin 1979, Parlement européen, 17 juillet 1979.

* Ces résultats ont été ajustés selon les données officielles.

* Chiffres à quelques milliers de votes près, mais dont la somme correspond aux voix obtenues par l'UDF.

les travaillistes auraient dû obtenir environ 40 % des sièges au PE, soit 34 au lieu de 18 seulement, tandis que les conservateurs auraient disposé de 54 % des sièges soit 44 au lieu de 61. La différence considérable bien que provoquée par l'abstentionnisme est en sus renforcée par le système majoritaire que la Grande-Bretagne a été le seul pays à utiliser lors des premières élections européennes ; en revanche, si on répartit les sièges à la proportionnelle, la distorsion est atténuée : dans cette hypothèse les conservateurs auraient eu approximativement 40 sièges, les travaillistes 26 et les libéraux 10. Le résultat réel néanmoins a eu pour effet de diminuer la représentation des socialistes tout en accroissant démesurément celle des conservateurs au PE, ainsi que de priver les libéraux anglais — parti le plus européen — de tout représentant malgré leurs 13 % de voix. L'introduction d'un système électoral harmonisé, voire uniforme, lors des prochaines élections européennes devrait permettre de corriger ces distorsions flagrantes.

Le Danemark est le seul pays de la Communauté où un mouvement d'opposition à la CE a obtenu avec 21 % de voix le plus grand nombre de sièges, à savoir quatre. Le clivage pour ou contre la CE ainsi que les attitudes ambiguës de la social-démocratie, premier parti du pays avec 37 % de voix aux élections législatives de 1977 et du FRP, deuxième formation avec 15 % des voix en 1977, ont abouti à un bouleversement de la distribution des forces électorales lors des élections européennes : les sociaux-démocrates n'obtiennent que 22 % des voix et 3 représentants au PE, le FRP accuse un échec bien plus marqué : il ne recueille que 6 % de voix et 1 seul représentant. En revanche, les conservateurs et les libéraux franchement pro-européens obtiennent chacun 3 sièges avec respectivement 20 % (15 %) et 15 % (12 %) des voix (12). En raison de la division des électeurs danois face à la CE (37 % bonne chose, 25 % mauvaise chose), le mouvement anti-CE qui a réussi à cristalliser l'opposition est le seul grand gagnant, suivi de deux partis traditionnels et pro-européens. Les partis perdants, formant le marais entre les pro- et anti-européens ont été aussi fort probablement les plus touchés par l'abstentionnisme.

Le tableau politique aux Pays-Bas n'a pas connu de tels bouleversements, bien que l'Appel démocrate chrétien (CDA) formé de trois partis ait enregistré une progression en voix et en sièges (36 % et 10) par rapport aux 32 % aux élections de 1977. Le parti socialiste (PvdA), grand

(12) Les chiffres entre parenthèses sont en % les voix obtenues aux élections législatives de 1977. Aux élections d'octobre 1979, les sociaux-démocrates recueillent 38 % de voix, les libéraux et les conservateurs 12,5 % respectivement, le FRP 11 % (perte de 4 %). De toute évidence, les élections européennes n'ont pas constitué un bon prédicteur des résultats de la dernière élection législative au Danemark.

gagnant aux élections de 1977 avec 34 % de voix et présentement dans l'opposition, n'a obtenu que 30 % de voix et 9 sièges, malgré un glissement de l'électorat néerlandais vers le centre-gauche. Le parti libéral enregistre également un fléchissement avec 16 % des voix au lieu de 18 % en 1977 et 4 sièges. Enfin, les démocrates 66 (D'66) ont 2 représentants avec 9 % des voix. Comment expliquer ce recul du PvdA ? Dans ce pays où 84 % d'électeurs considèrent la CE comme une bonne chose, les jeunes cadres du PvdA sont, semble-t-il, à la fois plus à gauche et moins pro-européens que l'électorat socialiste. Sous l'angle de la participation, les Pays-Bas constituent une exception : l'abstentionnisme, important et imprévisible, de 42 % ne correspond pas à l'hypothèse générale selon laquelle l'opinion très favorable comme en Italie conduit normalement à une participation élevée ; l'abstentionnisme peut être en effet rapproché du pourcentage considérable (37 %) de ceux qui ont été indifférents à la campagne électorale, auxquels s'ajoutent les personnes qui en ont gardé une impression mauvaise (14 %). Si l'abstentionnisme n'a pas trop défiguré le tableau politique, il est probable que l'électorat socialiste s'est abstenu dans une plus forte proportion que les électeurs d'autres partis.

La campagne en France a été marquée par les stratégies divergentes entre les partis de la majorité ainsi qu'entre les partis de la gauche. Quant aux résultats de l'élection européenne, ils ont modifié la répartition de l'électorat entre les quatre formations : l'UDF fait une percée avec 28 % des électeurs et 25 sièges, alors que le RPR essuie un échec en ne réunissant que 16 % des voix par rapport à 23 % en 1978 et en n'obtenant que 15 sièges. Ainsi le RPR qui dispose du plus grand nombre de députés à l'Assemblée nationale, soit 31 %, n'a que 18 % des 81 représentants français au PE. En gros, ce que le RPR perd, l'UDF semble le récupérer. Les prévisions des sondages souvent décriés ont été confirmées par les résultats de l'élection de juin 1979. Selon une règle bien connue des observateurs du comportement politique, une fraction de l'électorat RPR a porté son choix sur la formation politique la plus proche. En parallèle, l'UDF a poursuivi une campagne d'accueil dépouillée d'esprit trop partisan : son chef de file, Madame Simone Veil, a attiré, grâce à sa réputation et à sa popularité, un surplus de votes de femmes (31 %), de personnes âgées (42 %), de retraités (37 %), de personnes disposant d'un salaire inférieur à 3000 francs (37 %) (13).

Du côté de l'opposition, l'Europe continue d'être un thème de désunion dont l'origine remonte au début de l'intégration européenne. En effet,

(13) Sondage post-électoral cité, *Le Nouvel Observateur* du 23 juillet 1979.

tout en abandonnant son hostilité de principe à l'égard de la CE, le PCF n'en demeure pas moins fidèle à sa ligne de critique fondamentale et de défense de la souveraineté française. Cette constance a été payante : le PCF s'est maintenu à son niveau de 1978 et a obtenu 19 sièges malgré le fait que 1/5^e de son électorat se soit abstenu. Par comparaison, le PS enregistre un tassement de son électorat de 1978 en recueillant un peu plus de 23 % (22 sièges) contre presque 25 % aux élections législatives. Faut-il rappeler que ce sont les sympathisants du PS qui ont été les plus nombreux à s'abstenir dans une proportion de 1 sur quatre. Dans l'ensemble, les formations de la majorité et de l'opposition sont presque à égalité : un léger avantage en voix et un représentant de plus pour l'opposition (14).

Le dernier pays où le spectre électoral a subi des modifications significatives est l'Irlande. Le parti gouvernemental Fianna Fail, membre du DEP, qui est le seul dans la CE à détenir une majorité de voix (51 %) et une majorité des sièges (57 %) au Parlement irlandais, a enregistré un sérieux échec en ne réussissant à obtenir que 35 % de voix et 5 représentants. Ce revers électoral d'un parti pro-européen dans un pays acquis à la Communauté s'explique davantage par ses difficultés de politique intérieure que par ses positions en politique européenne. Parallèlement, ses rivaux le Fine Gael et le Labour augmentent leurs électors de 3 % chacun, passant de 30 à 33 % et de 12 % à presque 15 % respectivement : ils obtiennent malgré la différence de leurs poids électoraux le même nombre de représentants, à savoir 4 par parti. Enfin, un fait nouveau est à signaler : alors que l'éventail des partis irlandais s'est réduit de 7 à 5 en 1965, puis à 3 partis représentés au Parlement dès 1969, l'élection européenne permet à deux autres partis de refaire surface : parti libéral indépendant et parti indépendant qui ont conquis 6 % des voix et 1 représentant chacun.

Une poussée des petites formations est également caractéristique des résultats en Italie où par ailleurs les changements sont mineurs avec le fléchissement notamment des deux grands partis, la DC et le PCI qui n'a fait qu'accentuer le recul subi par le PCI lors de l'élection du 3 juin 1979. La DC envoie 30 représentants à Strasbourg, le PCI 24, alors que les deux partis socialistes en disposent de 13 et les deux partis libéraux de 5. Le MSI a 4 représentants contrebalancés par la présence de 5 élus d'extrême

(14) Les deux formations de la majorité recueillent 43,9 % de voix contre 44 % pour l'opposition. Pour le reste, du fait de la barre fixée à 5 % (comme en Allemagne), 12 % de l'électorat français qui s'est rendu aux urnes ne sera pas représenté à Strasbourg en raison de sa dispersion : les écologistes bien qu'ayant dépassé 4 %, l'extrême gauche et l'extrême droite qui ont recueilli chacune 3 % des voix et la nouvelle formation de J.J. Servan-Schreiber proche de 2 %.

gauche dont 3 du parti radical. Cette répartition des forces électorales reproduit fidèlement le large spectre politique italien grâce à une très forte participation et du fait que tant l'opinion que les partis sont largement acquis à l'idée européenne qui incarne probablement l'espoir d'une démocratie et d'une économie plus stables.

Pour des raisons similaires qu'en Italie, au *Luxembourg* aussi l'écart est minime entre les résultats des élections législatives et européennes qui ont eu lieu le même jour. Cependant, par comparaison avec les élections de 1974, on observe un retour en force des chrétiens sociaux, une poussée des libéraux ainsi qu'une nette régression des socialistes qui deviennent le troisième parti. La répartition des 6 sièges au PE reflète le nouveau rapport des forces électorales : PCS 3, PD libéral 2 et POSL un seul siège.

En *Belgique* non plus, pris dans l'ensemble les résultats n'apportent pas de changements significatifs : une légère avance des sociaux-chrétiens qui ont 10 représentants en parallèle avec un léger recul des socialistes qui ont 7 représentants et la relative stabilité des libéraux qui conquièrent 4 sièges. Deux autres formations qui reproduisent le clivage linguistique obtiennent 3 sièges, dont 2 pour le FDF-RW (Front démocratique des Francophones - Rassemblement wallon) et 1 pour les régionalistes flamands de la Volksunie. Malgré cette situation en apparence inchangée, deux faits s'imposent à notre attention : le succès personnel de Léo Tindemans qui recueille 1 million de votes préférentiels et surtout la disparité accentuée entre l'évolution des structures politiques en Wallonie et en Flandre : exemple, la forte prédominance du parti social-chrétien flamand en Flandre va de pair avec la première place qu'occupent les socialistes au sein du collège électoral français.

Le déplacement des voix en *Allemagne* et la part proche de 4 % des écologistes ont abouti à une représentation CDU/CSU de 42 membres par rapport à 35 du SPD et 4 des libéraux. A la légère progression des démocrates-chrétiens qui totalisent 49 % des votes correspond une régression des forces électorales des deux partis gouvernementaux, les socialistes passant de 43 à 41 % et les libéraux de 8 à 6 %.

Ainsi dans l'ensemble de la Communauté les *socialistes* reculent en raison de leur forte régression en Grande-Bretagne et au Danemark (leurs pertes au Luxembourg n'affectant que marginalement leur part dans la CE) et de leur fléchissement en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Belgique. Les gains qu'ils réalisent en Italie où ils constituent une force moyenne ainsi qu'en Irlande sont loin de pouvoir contrebalancer les pertes qu'ils ont subies dans sept autres pays de la Communauté. En parallèle, les partis membres du DEP essuient tous des échecs : le RPR et le Fianna Fáil perdent un tiers de leurs électeurs, alors que leur partenaire danois, qui n'a pas de racines historiques à l'exemple des deux premiers et dont

le succès semble tributaire d'un courant éphémère, a été délesté des 2/3 de son électorat. Enfin, les *libéraux* sont eux aussi en légère baisse, du fait notamment de l'absence de libéraux anglais malgré leurs 13 % des suffrages et en dépit du progrès des giscardiens et de la bonne tenue d'ensemble (10 % des voix). En regard de ces régressions, les *démocrates-chrétiens* progressent dans tous les pays où ils sont implantés, à l'exception d'un léger reflux en Italie, tandis que les *communistes* gardent leurs positions en France et reculent en Italie. Seuls les *démocrates européens* font un bond grâce à l'apport massif des conservateurs britanniques, qui tout en ne représentant que 6 % des voix obtiennent 16 % de sièges. Telles sont les tendances qui à l'issue des élections européennes se reflètent dans la nouvelle composition du PE.

Portrait du Parlement européen élu.

Le Parlement européen est le microcosme — à haut niveau d'agrégation et de représentation — du spectre politique de la Communauté. A l'image de son prédécesseur, il comprend les principales familles politiques qui se sont constituées en groupes politiques. L'élection a suscité par surcroît un mouvement de rassemblement donnant naissance à trois fédérations de partis : Union des partis socialistes, Parti populaire européen (fédération des partis démocrates-chrétiens) et Fédération des partis libéraux et démocratiques. Désormais, l'action des groupes politiques qui réunissent les parlementaires des pays membres, selon leur appartenance aux familles politiques, est soutenue et prolongée par l'action des fédérations de partis et de leurs membres. Le réseau de communication et d'influence s'élargit graduellement et relie, à des degrés et à des moments divers, les élus, les dirigeants et les appareils de partis, voire les militants et les électeurs lors de la campagne électorale.

La composition du PE élu se présente par comparaison avec le PE sortant comme suit :

Les démocrates-chrétiens qui constituaient le groupe le plus important avant l'élargissement de la CE, sont presque à égalité avec les socialistes. En même temps, on observe que la part des deux grands groupes ainsi que celle des libéraux, a diminué au profit des groupes à dimension limitée (à l'exception des DEP) : les démocrates européens progressent de 10 à 16 % ainsi que les communistes dans une moindre proportion ; les divers font plus que doubler leur part avec 5 % des sièges. Onze parlementaires ont constitué un « groupe de coordination technique et de défense des groupes et parlementaires indépendants ». Neuf autres sont restés non inscrits.

Les professions libérales dont une cinquantaine de journalistes et publicistes conservent la première place avec presque 1/3, suivies des cadres moyens (1/5), de hauts fonctionnaires (1/5) dont quinze anciens fonctionnaires de la CE. Les hommes d'affaires gardent leur position tandis que les parlementaires appartenant au monde agricole se rapprochent des premiers en s'assurant environ 10 % des membres du PE et 22 sur 39 membres de la commission de l'agriculture.

TABLEAU IV
Groupes politiques : voix et membres

Groupes politiques	% des voix	Sièges	% des sièges
* Socialiste (S)	26,6	113 (66) **	27,6 (33,3) **
* Parti populaire européen (DC)	29,7	107 (53)	26,1 (26,8)
* Libéral et démocratique (L)	10,2	40 (23)	9,7 (10,5)
Démocrates européens (ED)	6,3	64 (18)	15,6 (9,5)
Démocrates européens de progrès (DEP)	3,7	22 (16)	5,4 (8,1)
Communistes et apparentés (C)	13,5	44 (18)	10,7 (9,5)
Divers :	5,5	20 (4)	4,9 (2,0)
(Parlementaires indépendants)		(11)	(2,7)
(Parlementaires non inscrits)		(9)	(2,2)
Total	95,5***	410 (198)	100

Source : Elections 7-10 juin 1979 : résultats, Parlement européen, 17 juillet 1979.
Liste des membres, Parlement européen, décembre 1979.

* Les groupes politiques à dimension européenne.

** Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données de l'ancien PE.

*** Le reste des suffrages n'est pas représenté.

Le nouveau PE est plus jeune que l'ancien : l'âge moyen des parlementaires élus est de 51 ans par comparaison avec la moyenne de 55 ans des parlementaires sortants. Le groupe le plus jeune est, avec une moyenne de 46 ans, le groupe conservateur, suivi du groupe socialiste (48 ans) et divers (49 ans) ; les quatre autres groupes se situent au dessus de la moyenne générale avec le maximum de 55 ans pour la DEP. Le PE compte aussi un nombre plus important de femmes, soit 66 qui sont en moyenne plus jeunes (47 ans) que les hommes (51 ans). C'est dans leurs rangs que l'on trouve la plus jeune parlementaire, Mlle de Valera,

TABLEAU V
Les parlementaires européens selon les groupes d'âge

Age	Moins de 30 ans	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61-65	66-70	71-75	Plus de 76
Nombre	2	23	47	46	53	75	87	42	24	9	2

Source : Liste des membres, P.E., décembre 1979.

et la doyenne d'âge Mme Louise Weiss, toutes les deux inscrites au groupe DEP, ainsi que le président Madame Simone Veil, membre du groupe libéral. Quant à la répartition des parlementaires européens par groupe d'âge, 171 soit 42 % ont moins de 50 ans et 162 soit 39,5 % sont âgés de 51 à 60 ans ; ces deux groupes additionnés forment un ensemble de 333 parlementaires, soit plus de 80 %.

Le PE compte à présent 9 anciens premiers ministres dont 4 Français, 2 Italiens et 1 pour l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg (15), ainsi que 52 anciens ministres membres des gouvernements nationaux, dont 16 Français. Si leur présence et leur participation effective peuvent être interprétées comme un indicateur de l'importance et du soutien accordés au PE, encore faudrait-il savoir combien d'entre eux continueront, et avec quelle intensité, à participer aux travaux du PE. Par ailleurs, l'expérience des premières sessions, montre clairement la prépondérance du rôle des groupes politiques sur celui des personnalités.

La présence et l'activité des représentants des petits partis (20) sont un autre facteur d'innovation ou de contestation. Dès les premières séances du Parlement européen, les représentants de ces partis et en particulier les radicaux italiens ont assumé le rôle de francs-tireurs. Ils ont mené un rude combat pour obtenir la possibilité de constituer un groupe de coordination des parlementaires indépendants à l'encontre de la proposition de règlement des principaux groupes politiques, la constitution d'un groupe officiel permettant — comme dans les parlements nationaux — de disposer de certains avantages. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élus européens par rapport aux membres du Parlement européen sortant ainsi que fort probablement des interventions nombreuses et des obstructions de certains minoritaires, les principaux groupes ont cherché à porter le quorum requis pour la formation d'un groupe politique à 21 membres (Rapport Nord). Lors de la discussion, les DEP ainsi que le PCI et le PCF ont pris la défense des minoritaires afin d'éviter que les grandes formations n'exercent une influence trop prépondérante dans l'établissement de l'ordre du jour. De plus, des hésitations qui se sont manifestées à ce sujet dans le groupe socialiste rendaient plus problématique l'adoption des articles restrictifs. Après plusieurs heures de négociations, le Parlement européen a adopté la règle autorisant la formation d'un groupe politique par 10 représentants appartenant à trois pays, par 15 appartenant à deux pays et par 21 s'ils n'appartiennent qu'à un seul pays (16).

(15) MM. Gaston Thorn et Pierre Werner ont dû renoncer à leur mandat européen afin de pouvoir assumer les fonctions gouvernementales dans leur pays. Deux élus français ont fait le même choix.

(16) *Débats*, Compte rendu *in extenso* des séances, Strasbourg, Parlement européen, séance du 13 novembre 1979.

Si le profil du Parlement européen élu ne diffère pas fondamentalement de celui de son prédécesseur, le style en revanche a changé. Forts de leur légitimité directe qu'ils invoquent parfois, les représentants européens sont devenus plus exigeants à l'égard de l'administration du Parlement européen, marquant ainsi l'autorité des élus face aux fonctionnaires ; leur attitude vis-à-vis de la Commission et du Conseil témoigne de leur volonté de s'affirmer en tant que membres de l'institution qui assure le contrôle démocratique dans la Communauté. De fait, ils ne se contentent plus d'une information partielle ou tardive fournie par l'intermédiaire d'un haut fonctionnaire mais exigent la présence des hauts responsables, membres de la Commission et ministres. De plus en plus souvent les membres de la Commission sont invités à prendre part personnellement aux réunions importantes des commissions du Parlement européen. De son côté, le Conseil est presque toujours représenté par un ou plusieurs ministres lors de chaque session parlementaire. Ce ne sont là que quelques indications des changements intervenus dans les rapports entre le Parlement européen et les deux autres institutions principales de la Commission européenne.

Groupes politiques : cohésion ou division ?

TABLEAU VI

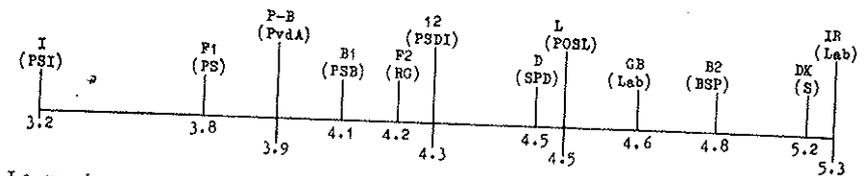
Parlement européen : groupes politiques par nationalité

	S	PPE	Dem. Eur.	Com.	L	DEP	Divers	Total
A	35 (31 %)	42 (39,2 %)	—	—	4 (10 %)	—	—	81 (19,75 %)
B	7 (6,2 %)	10 (9,3 %)	—	—	4 (10 %)	—	3 (15 %)	24 (5,85 %)
DK	4 (3,5 %)	—	3 (4,7 %)	1 (2,3 %)	3 (7,5 %)	1 (4,5 %)	4 (20 %)	16 (3,90 %)
F	22 (19,5 %)	8 (7,5 %)	—	19 (43,2 %)	17 (42,5 %)	15 (68,2 %)	—	81 (19,75 %)
I	13 (11,5 %)	30 (28,0 %)	—	24 (54,5 %)	5 (12,5 %)	—	9 (45 %)	81 (19,75 %)
Ir	4 (3,5 %)	4 (3,7 %)	—	—	1 (2,5 %)	5 (22,8 %)	1 (5 %)	15 (3,65 %)
L	1 (0,9 %)	3 (2,8 %)	—	—	2 (5 %)	—	—	6 (1,46 %)
P-B	9 (7,9 %)	10 (9,3 %)	—	—	4 (10 %)	—	2 (10 %)	25 (6,10 %)
R-U	18 (15,9 %)	—	61 (95,3 %)	—	—	1 (4,5 %)	1 (5 %)	81 (19,75 %)
Total	113 (100 %)	107 (100 %)	64 (100 %)	44 (100 %)	40 (100 %)	22 (100 %)	20 (100 %)	410 (100 %)

Les groupes politiques au PE sont soumis à une double tension des solidarités nationales et des clivages idéologiques. Sous l'effet de l'élection,

l'emprise des appareils des partis pourrait maintenir voire accentuer ces tensions potentielles. De fait, l'élection a réduit la distance qui séparait dans l'ancien PE les parlementaires de leurs partis et électeurs et rendait plus facile l'élaboration des positions communes au sein de divers groupes politiques. Saura-t-on maintenir dans le PE élu, la cohésion qui caractérisait le groupe socialiste et dans une moindre mesure les groupes démocrate-chrétien et libéral ? Des clivages idéologiques ou nationaux devenus plus apparents vont-ils distendre la solidarité des groupes ?

Position des partis socialistes européens sur l'échelle gauche-droite



Le nombre restreint des électeurs d'autres partis nous incite à ne pas prendre en considération leur distribution et à nous limiter aux positions moyennes. Ces moyennes sont en principe un bon indice de la distribution des électors ; une exception néanmoins, l'étalement de l'électorat BSP flamand et ses fortes poussées aux deux extrêmes.

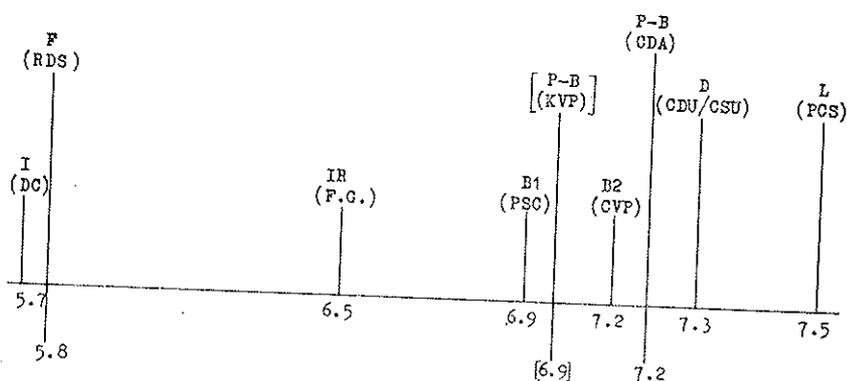
A l'intérieur de la famille *socialiste*, plusieurs clivages apparaissent : les partis socialistes dont le PS français à tendance idéologique plus marquée que celle des partis sociaux-démocrates allemand et danois à orientation plus pragmatique ; les électors plus à gauche du PSI, du PS et du PvdA néerlandais par comparaison avec une position plus centre-gauche du SPD, du Labour et plus centriste des partis danois et irlandais ; une distribution légèrement différente correspond au critère des nationalisations avec d'un côté le PS et le Labour et de l'autre le SPD et la plupart des membres du groupe. Dans ces conditions les partis socialistes ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un programme commun, mais ont retenu la formule d'une déclaration commune dont un des points de convergence générale était la revendication des 35 heures par semaine. Ces clivages n'ont pas été compensés par ailleurs par une position homogène face à l'intégration : en effet, entre le SPD, les partis italiens, belges et luxembourgeois, très favorables à l'Europe, d'une part, et d'autre part les partis anglais et danois plutôt hostiles, les socialistes français et néerlandais occupent une position intermédiaire. L'esprit de famille permettra-t-il de surmonter ces clivages croisés et de maintenir la discipline du groupe qui a fait sa force dans l'ancien PE ?

Le groupe socialiste retrouvera-t-il un bon équilibre qui le caractérisait malgré le poids des membres SPD qui en constituent presque un tiers et

la position effacée des travaillistes britanniques qui ne représentent que 16 % des membres du groupe ? Quelle sera l'influence du socialisme latin et notamment français qui réunit à lui seul 22 membres soit presque 20 %, auxquels s'ajoutent 13 socialistes italiens (11,5 %) ? Pour l'heure le choix d'un président belge semble indiquer que l'on s'oriente vers une politique d'équilibre au sein du groupe qui pourrait présager d'une volonté de rechercher le consensus afin de maintenir la cohésion.

Le groupe *démocrate-chrétien* a deux pôles d'attraction : l'un de tendance centriste avec la DC italienne (30 parlementaires, soit 28 %), et

Position des partis démocrate-chrétiens européens sur l'échelle gauche-droite



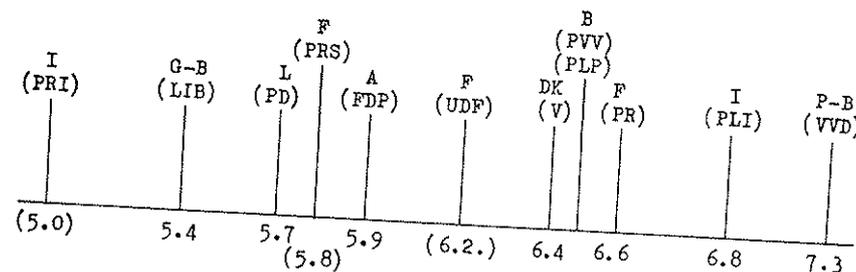
plus modestement le CDS français (8), et l'autre de tendance centriste avec la CDU/CSU (42 parlementaires, soit 39 %) (17). Les partis bénéluxiens se situent entre ces deux pôles bien que leurs liens avec les syndicats chrétiens et leur orientation sociale et chrétienne les prédestinent à un rapprochement avec le courant centriste. Ce clivage est devenu manifeste lorsque à l'initiative de F.J. Strauss, candidat actuel à la chancellerie de la CDU/CSU, et des conservateurs britanniques, a été créée l'Union démocratique européenne en avril 1978. Ce rassemblement de centre-droit visant à constituer une grande formation (DC, conservateurs, RPR) par opposition au courant de gauche, a suscité une réaction négative de la part de la DC italienne, du CDS et des partis sociaux-chrétiens qui sont opposés à une polarisation des forces politiques dans la Communauté. En regard de ces divergences, le groupe démocrate-chrétien est cimenté par son inspiration commune ainsi que par son attitude pro-européenne. A l'exception du Fine Gaël irlandais — acquis lui aussi à la cause euro-

(17) Des 25 élus de l'UDF qui regroupe le PR, le CDS et le PRS, 17 ont adhéré au groupe libéral et 8 au groupe démocrate-chrétien.

péenne —, tous les partis démocrates-chrétiens figurent parmi les initiateurs et les fondateurs de la Communauté européenne (18).

Le groupe *libéral*, plus restreint bien que présent dans huit pays membres, se caractérise par la prédominance du PR français (17 sur 40, soit plus de 42 %), par l'absence de tout représentant du Parti libéral britannique qui a recueilli plus d'un million et demi de voix, ainsi que par une répartition linéaire de 1 à 5 élus pour les autres partis libéraux. A la plus forte dispersion idéologique allant des partis centristes (PRL et Liberal Party) aux partis du centre-droit (PR et FDP), voire de droite (PLI et VVD

Position des partis libéraux sur l'échelle gauche-droite



néerlandais), correspond un degré modeste de cohésion et de discipline. Mais mieux encore que les démocrates-chrétiens, les libéraux sont parvenus à élaborer un programme européen hardi et cohérent qui prône la mise en fonction d'un gouvernement européen et d'un pouvoir législatif bi-caméral (Parlement et Conseil des Etats) selon le modèle fédéraliste. Ce programme a été mis en sourdine lors de la campagne en France, l'UDF y ayant déployé une stratégie d'enveloppement. A l'unisson, les quatre grandes formations ont adopté le *leitmotiv* des pouvoirs limités du PE.

Quant aux autres groupes politiques, la question de leur cohésion se pose différemment en raison même de leur dimension limitée. Cependant, malgré son fondement idéologique commun, le groupe *communiste* souffre de la divergence entre la position nationaliste du PCF et l'engagement européen du PCI qui ne cesse de demander le renforcement des pouvoirs du P.E. La cohérence au sein des *démocrates européens* est garantie par la position dominante du parti conservateur britannique plutôt favorable à la Communauté. La discipline du DEP bénéficie des conditions sem-

(18) Le Plan Schuman a été adopté à la faveur d'une constellation démocrate-chrétienne : Schuman, de Gasperi, Adenauer et les partis bénéluxiens.

blables à moins qu'une divergence au sujet de la conception de l'union ne tende à se renforcer à l'avenir entre les élus irlandais ayant une position favorable et les élus RPR représentant des opinions plus diversifiées (19). Enfin, le *groupe de coordination* (20) réunissant des élus indépendants atteint le degré le plus élevé de différenciation interne, bien que le MSI occupant l'extrême droite en Italie en soit absent ; ce groupe rassemble des élus aussi éloignés qu'un régionaliste flamand et un indépendant irlandais, les anti-CE danois et les petits partis de gauche italiens dont le parti radical. Comment pourront-ils gérer ou coordonner tant de différences ?

Comportement des groupes et des parlementaires.

L'adoption du règlement est un *exemple d'un clivage* qui a été résorbé par un compromis entre les principaux groupes. Il est certes trop tôt pour évaluer la cohésion des groupes politiques, la possibilité d'une alliance centriste ou la solidarité de la gauche et du centre-droit. Mais la question mérite d'être posée d'autant que les formations du centre-droit ont ensemble la majorité absolue au Parlement européen : groupe du PPE (DC) 107 + groupe des démocrates européens 64 + groupe libéral 40 = 211 sur 410, voire 233 avec l'apport d'ailleurs aléatoire du DEP. Par comparaison les deux principaux groupes de gauche représentent environ les deux cinquièmes du Parlement européen : socialistes 113 + communistes 44 = 157 auxquels se joignent quelques députés de petits partis de gauche dont les radicaux italiens. Cette répartition reflète dans l'ensemble la distribution de l'électorat européen à l'exception de la sous-représentation des travaillistes britanniques et des sociaux-démocrates danois.

L'élection du président fournit une première indication : selon le principe de rotation appliqué au Parlement européen sortant, la présidence devait revenir à un libéral. Les groupes du centre et du centre-droit ont admis cette règle, laissant au groupe libéral le choix de son candidat (Veil 22, Thorn 16). La solidarité de ces trois groupes a joué lors du vote : à quelques défections près, leurs élus ont assuré l'élection de Mme Simone Veil à la présidence. Les formations de gauche ont présenté leurs candidats ; mais à la différence des voix du centre-droit, celles de la

(19) Malgré la permanence de M. Debré, la rotation annuelle des élus RPR risque d'accentuer leurs divergences sur l'Europe.

(20) Le groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants comprend : 5 parlementaires italiens dont 3 du Parti radical, 1 de la Démocratie prolétarienne et 1 du Parti démocratique de l'Unité prolétarienne ; 4 élus danois du Folkebevægelsen, 1 parlementaire belge de Volksunie et 1 parlementaire irlandais indépendant.

gauche se sont divisées, tout en respectant la discipline des groupes, entre deux candidats italiens, l'un socialiste et l'autre communiste (21).

Au cours de la même session en juillet, le Parlement européen a élu son Bureau composé du Président et de 12 Vice-présidents (22).

TABLEAU VII

Répartition des membres du Bureau selon les pays et les groupes politiques

	Président et Vice-présidents du PE (Présidents des 15 commissions)					Total
	S	PPE	L	ED	Com	
A	1 (2)	1 (2)				2 (4)
F	1 (1)	1	1 Prés (1)			4 (2)
I	1 (1)	1 (2)			1	2 (4)
GB	1 (1)			1 (2)	(1)	2 (3)
PB	1	1				1 (1)
B						1
DK				1		1 (1 DEP)
IR						—
L						—
Total	5 (5)	4 (5)	1 (1)	2 (2)	1 (1)	13 (15)

Source : Liste des membres PE, décembre 1979.

Le nouveau Bureau du Parlement est composé de 13 membres mais ne se conforme plus à l'instar du Bureau sortant à la clé de répartition par pays que le Traité de Rome impose à la Commission. En effet, la présidence et trois vice-présidences ont été attribuées à la France, alors que les autres trois grands ont deux membres chacun ; les trois sièges restants ont été répartis entre les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark, les parlementaires irlandais et luxembourgeois ne siégeant pas au Bureau. D'autre part, le poids des groupes politiques se reflète dans la distribution : les socialistes qui demeurent le groupe le plus important occupent 5 sièges, suivis des démocrates-chrétiens avec 4 et des démocrates européens avec 2 sièges ; les libéraux exercent la présidence et les communistes (en l'occur-

(21) Le résultat du vote du 17 juillet 1979 a été le suivant :

Suffrages exprimés	Premier tour	Deuxième tour
G. Amendola (Com., It.)	380	377
E. Bomino (I., It.)	44	47 (+ 3)
C. de la Malène (DEP, F.)	9	cand. retirée
S. Veil (L., F.)	26	cand. retirée
M. Zagari (S., It.)	183	192 (+ 9)
	118	138 (+ 20)

(22) Simone Veil, président (F/L), Marcel Vandewiele (B/PPE), Guido Gonella (I/PPE), Hans Katzer (A/PPE), Pierre Pflimlin (F/PPE), Bruno Friedrich (A/S), Gérard Jaquet (F/S), Pieter Dankert (PB/S), Basil de Ferranti (GB/ED), Mario Zagari (I/S), Paul Moller (DK/ED), Allan R. Rogers (GB/S) et Danielle De March (F/Com).

rence un membre du PCF) ont un siège. Malgré l'absence du groupe DEP ainsi que des représentants du groupe de coordination et des non inscrits, cette composition attribue davantage d'importance au poids des groupes qu'à la répartition selon les nationalités.

Quant aux présidences des commissions, 13 sur 15 sont réparties entre les parlementaires européens appartenant aux quatre grands pays membres. Les deux principaux groupes politiques, le groupe socialiste et le groupe PEP, ont 5 présidences chacun, soit les deux tiers ; le groupe démocrate européen en a 2 et les groupes libéral, communiste et DEP 1 chacun.

Deux autres exemples, la résolution sur l'Afghanistan et le vote du budget communautaire, permettent d'illustrer le comportement des groupes et des élus. Le débat sur l'intervention de l'Union soviétique en Afghanistan qui reflète à la fois la condamnation de l'URSS par toutes les tendances politiques à l'exception du PCF et le clivage entre la gauche et le centre-droit au sujet de la politique à adopter : le groupe socialiste et le PCI ne réclament pas les sanctions économiques contre l'URSS désirant préserver la détente alors que les démocrates-chrétiens et les conservateurs demandent des sanctions. Le groupe DEP (dont les RPR) tout en demandant une condamnation vigoureuse, est plus proche de la ligne proposée par les socialistes et le PCI. Malgré ce désaccord au sujet des mesures à prendre, le débat du 16 janvier 1980 a fait ressortir l'unanimité des parlementaires européens — moins le PCF — condamnant l'intervention soviétique.

L'approbation du budget est un des moyens efficaces dont disposent les parlements pour contrôler l'action des gouvernements. A l'origine, le parlement britannique est né puis s'est développé en relation avec les besoins financiers du roi. La querelle budgétaire du Parlement européen s'inscrit dans la même tradition bien que le Parlement européen soit privé de toute capacité d'intervention au niveau des recettes. Déjà le Parlement européen sortant avait refusé en 1978 d'approuver le budget de 1979 tel qu'il a été présenté par le Conseil en raison des moyens réduits qu'il prévoyait pour le Fonds régional : le Parlement européen a rétabli les crédits du Fonds. Bien que le Conseil n'ait pas pu réunir la majorité qualifiée exigée pour écarter les amendements du Parlement européen, trois Etats membres (F, GB et DK) se sont opposés à l'exécution du budget. Ce n'est qu'en mars 1979 que le Conseil a résolu ce conflit d'institutions en accordant une augmentation de 50 % au Fonds régional. Ainsi l'actuel conflit n'est que la reprise de celui de l'année précédente.

L'avant-projet du budget 80 élaboré par la Commission vise à équilibrer les dépenses en réduisant la section « garantie » du FEOGA et en accroissant les interventions au niveau des structures et dans les secteurs clés (politique industrielle, recherche, énergie, développement). Selon le même scénario, le Conseil rétablit les garanties agricoles aux dépens des autres

crédits (exemple : Fonds régional est ramené à 850 millions UCE contre 945 en 1979). A son tour le Parlement européen adopte le 7 novembre 1979 des amendements budgétaires malgré l'opposition de tous les parlementaires français qui craignent un démantèlement de la politique agricole. En réalité, les députés européens à l'exception des Britanniques ne remettent pas en cause la politique agricole commune mais souhaitent la réduction des soutiens laitiers et l'intensification des mesures de restructuration. Ce changement d'orientation de l'aide au secteur laitier exige néanmoins une révision plus globale et se heurte à l'opposition d'une structure de pouvoirs et d'intérêts qui s'est tissée dans ce domaine (23). Bien que la nécessité d'un aménagement de la politique agricole soit de plus en plus généralement admise, les députés français ne voulaient pas donner l'impression de brader les intérêts des paysans français qui, par ailleurs, ne sont plus les grands et seuls bénéficiaires de la politique agricole commune. Si la motivation unanime est la défense d'un intérêt et d'une politique, les députés RPR et les députés communistes ont dénoncé en outre l'abus de pouvoir institutionnel qui était un des thèmes de leur campagne électorale européenne.

Le 23 novembre, le Conseil rejette à la majorité qualifiée les amendements du Parlement européen. Dès lors une épreuve institutionnelle est inévitable, malgré l'ultime effort de conciliation qui a lieu à la veille de la session de décembre : les délégués des ministres ont fait des concessions substantielles mais le Parlement européen reste intransigeant. Le 13 décembre 1979, le budget est rejeté par 288 voix contre 64 (24).

Ce vote important qui ouvre une crise institutionnelle dans la Commission européenne appelle quelques remarques : tout d'abord, il met en relief une convergence de vues entre la Commission et le Parlement européen qui fait contrepoids à la prépondérance du Conseil ; sans que l'on puisse en déduire la preuve de l'alliance permanente de ces deux institutions communautaires, cette convergence s'inscrit dans la logique institutionnelle. En deuxième lieu, ce vote prend l'allure d'une affirmation de l'autorité du Parlement européen et du rôle qu'il entend assumer : cet aspect symbolique explique, s'il ne justifie pas entièrement, le rejet malgré les concessions de dernière heure. De plus, cet acte signifie l'importance

(23) Voir D. SIDJANSKI, « Milk policy in the European Community policy on surpluses of powdered milk », in *The European alternatives, an inquiry into the policies of the European Community*, G. Ionesco, editor, 1979, pp. 43-73.

(24) Cette fois-ci, les députés français n'ont pas voté en bloc contre le rejet du budget : UFE (groupe libéral et PPE) 19 contre et 5 abstentions ; DIFE (RPR) 12 contre et 3 abstentions ; PCF 12 contre et 7 abstentions et PS 16 pour le rejet, 4 contre et 2 abstentions ; au total 47 parlementaires français ont voté contre le rejet alors que 16 socialistes ont suivi les consignes du groupe socialiste, le président Mme Veil n'ayant pas pris part au vote. (*Le Monde* du 15 décembre 1979).

que le Parlement européen accorde à une politique cohérente telle qu'elle est esquissée dans le rapport de sa commission budgétaire. Enfin, ce vote a fait apparaître le clivage national et l'isolement des parlementaires français, atténué par le ralliement du PS.

Le comportement des groupes politiques et des parlementaires que l'on a pu observer de juillet 1979 à mars 1980 ne permet pas de conclure à une nette tendance à la bipolarisation au sein du Parlement européen avec d'un côté une majorité de centre-droit et de l'autre côté une opposition de gauche. D'autant que comme nous l'avons constaté le groupe socialiste contient de nombreux éléments de centre-gauche qui sont souvent plus proches des composantes centristes du groupe PEP notamment que de leurs voisins de gauche. Plusieurs facteurs pourraient ainsi favoriser le rapprochement au centre dont l'influence du SPD et d'autres partis socialistes qui, au plan national, pratiquent diverses formes de coalitions centristes de même que la rupture de l'union de la gauche en France et l'ascension de Michel Rocard tant sur la scène politique nationale que dans l'Union des partis socialistes de la Communauté européenne. Parallèlement les partis centristes du groupe PEP dont la DC italienne et les partis sociaux-chrétiens liés aux syndicats chrétiens pourraient infléchir la politique du groupe dans le même sens. Par ailleurs, s'il paraît évident que les groupes politiques cherchent à manifester leur cohésion, les clivages qui existent à l'intérieur des divers groupes peuvent resurgir lors de certains votes. D'autres facteurs influent également sur le comportement des élus dont la solidarité nationale, les attitudes pro-européennes de la grande majorité des parlementaires ainsi que des convergences variables qui pourraient s'exprimer à propos de choix et d'intérêts concrets. Quels seront les clivages ou les solidarités, les convergences ou les centres d'attraction, le poids des idéologies qui prédomineront au sein du Parlement européen élu ? Au vu du nombre limité de cas observés, force est d'admettre que la question demeure ouverte, les constellations de politiques et de votes variant selon les thèmes et leur dimension idéologique ou concrète.

Elargissement des pouvoirs et avenir du Parlement européen.

A l'évidence, les parlementaires européens n'ont pas engagé un combat pour élargir les pouvoirs du Parlement européen, leur préoccupation principale ayant été au cours des premiers mois d'asseoir leur autorité et d'utiliser pleinement les pouvoirs existants. Certes, les débats procéduraux et l'action tous azimuts a laissé quelques traces sur l'image du Parlement européen. Le sondage d'opinion effectué dans la Communauté en octobre 1979 indique que parmi les personnes (52 %) qui ont entendu parler des

premiers débats du Parlement européen, 32 % ont plutôt une bonne impression, 21 % plutôt une mauvaise impression, 47 % ne se prononcent pas clairement (25).

Mais bien vite les parlementaires se sont efforcés de mieux organiser leurs travaux en les concentrant sur quelques thèmes prioritaires tels que l'énergie et la situation économique, tout en se réservant la possibilité de débattre des sujets qu'ils considèrent comme urgents (droits de l'homme, faim, Afghanistan). Par surcroît ils ont déployé une activité intense tant dans les commissions que durant les sessions plénières (26). Ainsi en accomplissant un travail plus substantiel ont-ils cherché à donner plus de poids à leurs avis et à leurs résolutions et à renforcer la place qu'occupe le Parlement européen dans le processus de décision dans la Communauté européenne. Or, l'influence des actes du Parlement européen dépend dans une large mesure de leur valeur intrinsèque ainsi que du consensus sur lequel ils reposent. D'où d'ailleurs le souci d'élargir les consultations et d'organiser des auditions d'experts, d'organisations et d'intéressés sur quelques grands problèmes auxquels est confrontée la société européenne, mais aussi la préoccupation de garder le contact avec l'opinion publique.

Si le Parlement européen n'a pas perpétré une révolution parlementaire, deux signes ont pu être interprétés comme avant-coureurs d'un débordement des limites où le traité de Rome et de Bruxelles le cantonnent : Le débat sur la fourniture d'armements et le ballon d'essai lancé par le groupe PPE sous la forme d'un projet de résolution proposant l'élaboration d'un nouveau traité communautaire (27). Pour l'heure, les parlementaires européens sont plus préoccupés par l'affirmation et l'exercice effectif des pouvoirs attribués au PE que par leur élargissement qui implique par ailleurs l'accord des Etats membres et la ratification des Parlements nationaux.

Doté d'une autorité politique issue du suffrage universel, le PE saura-t-il répondre aux espoirs que son élection a éveillés ? Les conditions semblent réunies pour qu'il puisse exercer pleinement ses pouvoirs de contrôle démocratique et de codécision budgétaire et renforcer son influence sur le processus législatif. Par ailleurs, rien ne s'oppose à ce que le PE devienne à la fois un lieu de confrontation d'idées et d'expériences ainsi qu'un lieu d'étude et de réflexion. Encore faut-il qu'il fasse preuve de son utilité réelle et de sa capacité à contribuer à résoudre des conflits et des problèmes

(25) *Eurobaromètre*, n° 12, décembre 1979, p. 16.

(26) Il se confirme que l'activité de parlementaire européen exige un plein temps, condition qui est remplie par les trois quarts de députés, seul le quart restant exerce un double mandat parlementaire.

(27) Proposition présentée par Van Aerssen au nom du groupe PPE.

actuels. On peut escompter que les élus s'efforceront d'accroître la visibilité et l'activité de l'institution parlementaire, ainsi que les chances de leur réélection.

La campagne européenne a amorcé un ample processus de sensibilisation de l'opinion à l'échelle de la Communauté. A son tour, les premières sessions du PE élu ont constitué un événement d'actualité politique. Les ponts entre le PE et l'opinion ont été jetés. Dès lors la question est de savoir si le PE sera en mesure de garder vive l'attention des mass media et de rester en prise directe avec l'opinion. Saura-t-il d'autre part tirer profit de sa situation privilégiée de source d'information multidimensionnelle à éclairages diversifiés ? Et en même temps s'ouvrir à l'écoute des pulsations et des aspirations des Européens, en multipliant ses recours aux compétences extérieures ainsi qu'aux auditions des porte-parole d'intérêts, de groupes et de cercles élargis de citoyens ? En innovant dans le domaine parlementaire, il pourra retrouver son rôle de moteur de l'intégration européenne. De la sorte contribuera-t-il à former un large consensus et à jeter les bases d'une idée nouvelle : la démocratie européenne.

Summary : The newly elected European Parliament.

The results of the first European elections reflect the general distribution of the European electorate slightly center-right oriented, even if the abstentionism of almost 40 % caused some distortions as in the case of United Kingdom. After the comparison of the results, state by state, it appears globally that the socialists (113) and liberals (40) regressed, the gaullists and their allies (22) suffered a serious defeat, while the christian democrats (107) and the communists (44) progressed and some minor parties (leftists and regionalists) entered the European Parliament.

The second part contains a portrait of the new European Parliament which is younger than its predecessor, has more women including its president and has many high personalities. As in the past, the political groups play a central and dynamic role. The question is to know if they will be capable of maintaining their cohesion. The examined cases give no evidence of the existence of the center-right majority in front of the left opposition. In fact, there were changing coalitions and voting constellations according to different problems, ideological options or concrete choices. The recent vote rejecting the proposed budget expresses a will of the European Parliament to impose its style and its democratic control on the European Community.

ANNEXE

Partis politiques - Abréviations

België — Belgique		Ireland	
B.S.P.	Belgische Socialistische Partij	F.F.	Fianna Fail Party
P.S.B.	Parti socialiste belge	F.G.	Fine Gael Party
C.V.P.-E.V.P.	Christelijke Volkspartij (Europese Volkspartij)	Lab.	Labour Party
P.S.C.-P.P.E.	Parti social-chrétien [Parti Populaire Européen]	Italia	
F.D.F.-R.W.	Front démocratique des Francophones + Rassemblement Wallon	D.C.	Democrazia cristiana
P.R.L.	Parti des réformes et de la liberté	D.P.	Democrazia proletaria
P.V.V.-E.L.D.	Partij voor Vrijheid en Vooruitgang (Europese Liberalen en Demokraten)	Ind. Sin.	Indipendente di Sinistra
V.U.	Volkunie	M.S.I.-D.N.	Movimento sociale italiano — Destra nazionale
Danmark		P.C.I.	Partito comunista italiano
CD	Centrum-Demokrateme	P.D.U.P.	Partito democratico di unità proletaria
.	Folkebevægelsen	P.L.I.	Partito liberale italiano
FRP	Fremskridtspartiet	P.R.	Partito radicale
KF	Det konservative folkeparti	P.R.I.	Partito repubblicano italiano
S	Socialdemokratiet	P.S.D.I.	Partito socialista democratico italiano
SF	Socialistisk folkeparti	P.S.I.	Partito socialista italiano
V	Venstre, Danmarks liberale parti	S.V.P.	Südtiroler Volkspartei (Partito popolare sudtirolese)
Deutschland		Luxembourg	
CDU	Christlich-Demokratische Union	P.C.S.	Parti chrétien social
CSU	Christlich-Soziale Union	P.D.	Parti démocratique
FDP	Freie Demokratische Partei	P.O.S.L.	Parti ouvrier socialiste luxembourgeois
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands	Nederland	
France		C.D.A.	Christen Democratisch Appèl D'66
D.I.F.E.	Défense des intérêts de la France en Europe	D'66	Demokraten '66
M.R.G.	Mouvement des Radicaux de Gauche	P.v.d.A.	Partij van de Arbeid
P.C.F.	Parti communiste français	V.V.D.	Volkspartij voor Vrijheid en Democratie
P.R.	Parti républicain	United Kingdom	
C.D.S.	Parti socialiste	Cons.	Conservative and Unionist Party
P.S.	Union pour la France en Europe	DUP	Democratic Unionist Party
U.F.E.	Groupes politiques au Parlement européen		Lab.
S	Groupe socialiste	SDLP	Labour Party
PPE	Groupe du parti populaire européen (groupe démocrate-chrétien)	SNP	Social Democratic and Labour Party
L	Groupe libéral et démocratique	UUP	Scottish National Party
ED	Groupe des démocrates européens	Ulster Unionist Party	
COM	Groupe communiste et apparentés		
DEP	Groupe des démocrates européens de progrès		
I	Groupe de coordination technique et de défense des groupes et des parlementaires indépendants		
NI	Non inscrits		



●

Imprimé en Belgique

par

l'IMPRIMERIE DES SCIENCES, s.a.

Dir. Ch. SCHROEF

Avenue Emile de Beco 75

B-1050 Bruxelles (Belgique)

●